



NON REPRESENTATION D'ENFANT décision procureur

Par **babybunny7694**, le **29/05/2012** à **15:26**

bonsoir,

je vous ai écrit il y a presque 1 an déjà concernant la non représentation d'enfants de mon ex pour me deux enfants (âgés maintenant de 15 et 13 ans), à ce jour je n'ai toujours pas vu mes enfants le père refuse catégoriquement de me les présenter. J'ai porter plaintes à plusieurs reprises et je n'avais aucune nouvelle de personne, jusqu'à ce 16 mai dernier où j'ai été convoquée par le commissariat de police pour répondre dans un premier temps à la question du procureur à savoir si je maintenais mes plaintes, évidemment que oui, et dans un deuxième temps pour répondre aux allégations de mon ex lorsqu'il à été entendu le 15 novembre dernier.

L'OPJ qui m'a reçu m'a dit que la substitue du procureur rendrait sa décision d'ici la fin du mois.

1° serais je mis au courant de la décision du procureur?

J'ai quand même fourni lors de ma dernière convocation, plusieurs documents , courrier rar envoyés a monsieur, copies des sms échangés où il écrit qu'il est hors de question qu'il me donne les enfants que ces derniers ne veulent plus venir, j'ai même dû m'expliquer sur des choses sur lesquelles jamais je n'aurais pensé devoir m'expliquer un jour, car pour moi c'était faire ce qu'il y avait de mieux pour les enfants , " par exemple leur procurer un passeport jeunes pour l'été où ils pouvaient faire des sorties géniales (parc asterix, accrobranche , ciné , piscine, etc etc, au lieu de les garder enfermés à la maison et j'en passe et des meilleurs, si je devais tout écrire, ce serait aussi épais un dictionnaire.

2° que dois-je faire à présent? car j'aimerais vraiment revoir mes enfants, car le pere mets tout en oeuvre pour m'empecher de communiquer avec eux! changement de numero de telephone, ne va jamais chercher les recommandés ou les refuses! je commence à desesperer!

merci de votre aide